

Paris, le 4 novembre 2009

## Message de la Présidente et du Directeur général aux personnels du CNRS

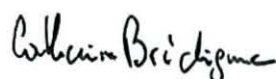
Nous venons ces deux dernières semaines de franchir une étape historique de la vie du CNRS. Le Plan stratégique, adopté en juillet 2008, vient en effet de se concrétiser par la signature de notre contrat d'objectifs 2009-2013 avec l'Etat par Madame Valérie Pécresse, Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, lors de la cérémonie des 70 ans du CNRS le 19 octobre dernier. Le nouveau décret<sup>1</sup> organique régissant notre établissement a été publié le 1<sup>er</sup> novembre.

Il entérine l'organisation du CNRS en dix Instituts qui pourront se voir confier des missions nationales par le ministre en charge de la recherche. A la fin du mandat de la présente gouvernance, les fonctions de président et de directeur général seront fusionnées. Le décret prend aussi acte de l'existence de l'AERES, mais conserve l'intégrité du Comité national, véritable parlement de la recherche.

La réforme du CNRS est dès maintenant mise en œuvre pour la direction des Instituts avec l'application de l'appel à candidatures et d'un comité international de sélection. C'est actuellement le cas pour l'IN2P3 et pour le nouvel Institut des Sciences Informatiques et leurs Interactions (INS2I)<sup>2</sup>.

Le nouveau conseil d'administration, dont les membres ont été nommés par arrêté<sup>3</sup>, le 1<sup>er</sup> novembre, s'est réuni le 4 novembre 2009. Outre des décisions techniques sur le budget 2009 et le vote des programmes interdisciplinaires de recherche, le conseil d'administration a approuvé le "Plan Carrière" du CNRS. Celui-ci entérine pour 2010 une campagne de recrutements revenant à un excellent niveau (400 postes aux concours chercheurs et 600 aux concours Ingénieurs Techniciens) et une exceptionnelle accélération des promotions des chercheurs (+50% avec un total de 645 promotions en 2010 contre 431 en 2009)<sup>4</sup>. Ce dispositif d'accélération massive des carrières est appelé à croître encore jusqu'en 2013, et sera aligné sur les taux de promotions des enseignants-chercheurs. Il est complété par une attribution de la prime d'excellence scientifique. En attendant la mise en place des modalités pour 2010, cette prime est attribuée, dès 2009, aux chercheurs lauréats d'une distinction scientifique nationale ou internationale mentionnée dans un arrêté ministériel à paraître (Prix Nobel, médaille d'or du CNRS, ...), et à ceux considérés comme apportant une contribution exceptionnelle à la réalisation des missions scientifiques de l'établissement. Cette dernière catégorie comporte les médaillés d'argent en activité, les médaillés de bronze depuis 2006, les lauréats ERC, les membres des Académies et les lauréats des grands prix identifiés par le CNRS. Les personnels Ingénieurs et Techniciens bénéficient eux aussi d'un accroissement significatif des promotions qui fera suite à l'augmentation de 40% des trois dernières années.

Avec une vision claire de son avenir, l'attractivité et le rayonnement international du CNRS s'en trouvent renforcés. Cela doit être pour nous tous, dans les laboratoires et les services, une incitation à un engagement accru envers l'organisme et ses missions de dépasser les frontières de la connaissance pour le progrès de notre société.



Catherine Bréchnignac  
Présidente du CNRS



Arnold Migus  
Directeur général du CNRS

<sup>1</sup> Voir la page d'accueil du site du CNRS : <http://www.cnrs.fr>

<sup>2</sup> <http://www.sg.cnrs.fr/drh/cadres-sup/mob-cad-sup.htm>

<sup>3</sup> <http://www.cnrs.fr/ca/documents/nominationsCA-CNRS091101.pdf>

<sup>4</sup>: 350 DR2 (260 en 2009), 210 DR1 (132), 70 DRCE1 (2009) et 15 DRCE2 (12).